



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**de Francis GARRIGUES**

**Président de la Communauté de Communes  
de la Lomagne Tarn et Garonnaise**

### **Continuité des services publics de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise**

**Dans le contexte actuel lié à la pandémie de Coronavirus «COVID 19» et en application de la Loi d'urgence adoptée par le parlement le 22 mars 2020 sur la continuité des services publics en cette période d'état d'urgence sanitaire, Francis GARRIGUES, Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise continue d'assurer la présidence. Les services administratifs assurent sur site ses missions de service public mais l'accueil au public reste fermé jusqu'à nouvel ordre. Seules les permanences OPAH et Mission Locale reprennent sur rendez-vous dans le respect des consignes sanitaires strictes. Les agents des services techniques, de la voirie et de collecte des déchets sont mobilisés sur le terrain.**

**En ce moment de déconfinement compliqué pour tous, les nouvelles directives de l'Etat amènent la Communauté de Communes à revoir l'organisation de ses services afin de respecter au maximum les consignes sécuritaires et la reprise d'activité.**

#### **Services techniques - voirie**

L'équipe des services techniques continue d'assurer l'ensemble de ses missions : entretien de la voirie, entretien des cimetières, fauchage des bas-côtés, tonte dans villages, maintenance des maisons de santé...

#### **Gestion des déchets**

##### **Collecte**

Les collectes des emballages recyclables et des ordures ménagères sont maintenues aux jours habituels.

##### **Déchèteries**

Depuis le 11 mai : les administrés peuvent apporter **tous les déchets dans la limite de 2 types de déchets différents par voyage et par semaine.**

Les conditions nécessaires pour garantir la sécurité des agents et des administrés sont les suivantes :

- Ne pas descendre de voiture au niveau du contrôle (portail d'entrée) et présenter sa carte d'accès ou son justificatif de domicile avec pièce d'identité à travers la vitre
- Seulement 3 véhicules sur site
- 1 seul passage par foyer et par semaine
- Distance de 2 m à respecter avec l'agent d'accueil ou les autres usagers
- les agents d'accueil ne pourront pas aider aux déchargements
- pas de contact avec les équipements du site
- les masques et les gants sont recommandés pour les usagers
- dernier passage 10 minutes avant la fermeture du site

Les horaires sont modifiés comme suit :

**- Déchèterie de Lavit** : ouverture mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h. **Fermeture exceptionnelle le samedi** (et habituelle les jours fériés)

**- Déchèterie de Beaumont** : ouverture du mardi au samedi de 9h - 12h et de 13h30 à 17h. **Fermeture exceptionnelle le lundi** (et habituelle les jours fériés).

Les files d'attente risquant d'être conséquentes, nous demandons aux administrés de faire preuve de **patience**, de **compréhension** et de **civisme**.

### **Office de Tourisme**

L'Office de Tourisme a réouvert au public depuis le 12 mai du lundi au samedi de 9h à 12h jusqu'à fin mai. Nouveaux horaires à compter de juin. L'équipe est joignable par mail ou téléphone pour répondre à toutes les demandes. N'hésitez pas à leur transmettre votre actualité. Pour les animations de juin, nous restons en attente des nouvelles annonces gouvernementales et des organisateurs.

Professionnels du tourisme, retrouvez les derniers dispositifs des instances nationales sur l'espace prof sur [www.tourisme.malomagne.com](http://www.tourisme.malomagne.com).

### **Ecole de Musique**

Par mesure de sécurité sanitaire, la Communauté de Communes a décidé de maintenir la suspension jusqu'à nouvel ordre de toute activité pédagogique en présentiel dans l'école de musique. Les cours à distance mis en place depuis le début du confinement pour assurer les cours individuels d'instrument, resteront de mise jusqu'à nouvel ordre. Les professeurs sont toujours très motivés pour garder ce lien pédagogique avec leurs élèves (cours par Whatsapp, Skype, appel téléphonique, envoi de vidéo-exemple du professeur, envoi de vidéo de l'élève pour montrer son travail...). Concernant les ateliers et cours collectifs (Éveil musical, FM, orchestre, ensemble et chorale), ils demeurent suspendus. Des liens seront envoyés par les professeurs d'Éveil et de FM pour proposer des activités pédagogiques liées à ces enseignements.

### **Espace Emploi-formation**

L'accueil de demandeurs d'emploi à l'Espace Emploi Formation de la Communauté de Communes est suspendu. Ces derniers doivent se rapprocher directement de Pôle emploi au 39 49.

Le traitement administratif à la Communauté de Communes continue d'être assuré sur demande par mail ou par courrier ou par dépôt dans la boîte aux lettres. Les permanences de la Mission Locale en faveur des jeunes de moins de 25 ans vont reprendre sous peu.

### **Service développement territorial**

Le service poursuit l'instruction des dossiers en s'attachant à traiter les plus urgents en termes de délai.

### **Commerce**

La Communauté de Communes aux côtés de Vis Ta Lomagne oeuvre pour assurer la réouverture des commerces de proximité dans le respect des mesures sanitaires. Réouverts depuis le 11 mai, les commerces vous accueillent dans les meilleures conditions. Toutes les mesures d'hygiène sont appliquées afin d'assurer la santé et la sécurité des clients, à savoir le protocole des gestes barrières, de distanciation, de désinfection pour le bien-être de tous. Après le confinement, pensez commerces de proximité de la Lomagne #venezcheznous.

### **OPAH - aides façades**

Les permanences de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et des aides aux façades réouvrent au public. Les permanences sur rdv sont concentrées à la Communauté de Communes pour des mesures sanitaires (accès par l'extérieur à la salle de réunion). Prochaines permanences : les jeudi 11 et 25 juin, 9 et 23 juillet, 3 et 17 septembre de 14h à 17h. Contact : Issot-Riera.

### **Service Petite enfance**

L'association les P'tits Loups, gestionnaire de la crèche, du Relais Assistantes Maternelles, des Lieux d'accueil Enfants-Parents réouvrent en partie ses structures au public :

- > Crèche P'tits Loups à Beaumont : réouverture depuis le 12 mai pour l'accueil de 10 enfants maximum.
- > Relais Assistantes Maternelles (RAM) : assure une permanence téléphonique (mi-temps), les temps d'accueil collectifs étant suspendus jusqu'à nouvel ordre.
- > Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) : l'équipe n'assure plus d'accueil physique jusqu'à fin mai mais reste joignable les lundis et mercredis matin au 07 81 31 97 76 ou par mail [laeplesptitsloups82@gmail.com](mailto:laeplesptitsloups82@gmail.com)

### **Service portage de repas à domicile**

Le service portage de repas délivré par le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) est maintenu. Des mesures d'hygiène sont respectées par les agents qui ont pour consigne de ne pas pénétrer dans les habitations et de se tenir à distance des personnes bénéficiaires.

### **SPANC / assainissement non collectif**

Les contrôles d'assainissement non collectifs réalisés chez les particuliers et délégués à la SAUR sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

## Haut débit

Tarn et Garonne numérique assure un accueil téléphonique et reste joignable par téléphone ou mail.

Prenez soin de vous et protégez-vous, en appliquant strictement les recommandations du gouvernement et du Ministère de la Santé.

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise reste à vos côtés dans votre quotidien.

**Francis GARRIGUES**

**Président**

## Contacts pratiques

Les services de la Communauté de Communes sont joignables : 05 63 65 34 26

> **Services administratifs** : [contact@cc-lomagne82.fr](mailto:contact@cc-lomagne82.fr)

> **Services techniques voirie** : [p.castebrunet@cc-lomagne82.fr](mailto:p.castebrunet@cc-lomagne82.fr)

> **Développement territorial** : [s.champie@cc-lomagne82.fr](mailto:s.champie@cc-lomagne82.fr)

> **Office de Tourisme** : [contact@malomagne.com](mailto:contact@malomagne.com) / [www.tourisme.malomagne.com](http://www.tourisme.malomagne.com)

> **Commerce** : 07 81 81 97 62 [d.aouelle@cc-lomagne82.fr](mailto:d.aouelle@cc-lomagne82.fr)

> **OPAH / Aides façades** : Issot-Riera 07 88 46 98 31 - 05 61 51 23 10 [issot.riera@orange.fr](mailto:issot.riera@orange.fr)

> **Ecole de Musique** : 07 69 76 85 30 [ecolemusique@cc-lomagne82.fr](mailto:ecolemusique@cc-lomagne82.fr)

> **Déchets / SMEEOM** : 05 63 29 09 97 [smeeom-moyennegaronne@info82.com](mailto:smeeom-moyennegaronne@info82.com)

> **Petite enfance** :

Crèche 05 63 02 24 06 [crechelesptitsloups82@gmail.com](mailto:crechelesptitsloups82@gmail.com)

RAM 06 78 69 74 42 [ramlesptitsloups82@gmail.com](mailto:ramlesptitsloups82@gmail.com)

LAEP 07 81 31 97 76 [laeplesptitsloups82@gmail.com](mailto:laeplesptitsloups82@gmail.com)

> **Portage des repas** : SSIAD 05 63 26 00 83

> **Tarn et Garonne Numérique** : 05 67 05 52 00 Facebook 82numerique / [contact@82numerique.fr](mailto:contact@82numerique.fr)

---

## Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise

413 rue d'Esparsac - BP 34 - 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

tél 05 63 65 34 26 / [contact@cc-lomagne82.fr](mailto:contact@cc-lomagne82.fr)

[www.malomagne.com](http://www.malomagne.com)